Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_070-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 27 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-070
	CYCLES DE L'EAU	
Petit cycle de l'eau		
Objet : Accord de territoire auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - 2026-2028 - Approbation		

Le lundi 27 avril 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 90 – Procurations : 5 – Voix délibératives : 95

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Charles HOUZE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Thierry LEDAGUENEL, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Axel HERVET, Jean-Claude BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Marina LE MOAL pouvoir à Dominique BRIAND, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Bruno HELLUARD pouvoir à Christelle GUINIO, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Bruno RICARD pouvoir à Dominique RAMARD

Secrétaire de Séance : Didier LECHIEN

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_070-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 27 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-070
	CYCLES DE L'EAU	
Petit cycle de l'eau		
Objet : Accord de territoire auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - 2026-2028 - Approbation		

Rapporteur : Monsieur Bernard PLESIER

Concernant l'accord de territoire petit cycle, les actions pouvant être soutenues sont les suivantes :

- Certaines réhabilitations de stations d'épuration sous réserves de conditions spécifiques,
- Certaines réhabilitations de réseaux sous réserves de conditions spécifiques,
- Certains travaux d'eaux pluviales.

Considérant le périmètre d'intervention de Dinan agglomération dans le domaine de la compétence de l'eau et de l'assainissement,

Considérant les projets identifiés par les communes en matière d'eaux pluviales,

Considérant le cadre des compétences de Dinan agglomération en matière d'eau potable et d'assainissement, s'inscrivant dans les orientations du SDAGE Loire-Bretagne,

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a mis en place des accords de territoire, visant à accompagner financièrement et techniquement les collectivités dans leurs actions,

Considérant que l'accord de territoire couvre la période 2026 à 2028, et que cet accord pourrait permettre de mobiliser des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les opérations présentées en annexes,

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment son article 56 relatif à la compétence GEMAPI,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2021-074 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 19 juillet 2021 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_070-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le programme d'actions tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera intégré à l'accord de territoire auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la période 2026-2028,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'accord de territoire, ainsi que tout document afférent,
- **Prendre acte** que Monsieur le Président, ou son représentant, sollicitera toute subvention conformément à sa délégation de pouvoirs consentie par le Conseil Communautaire suivant délibération n°CA-2026-051 du 9 avril 2026,
- **Préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 4 mai 2026

La secrétaire de séance,
Didier LECHIEN,

Le Président
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION